

Comment soutenir et s'appuyer sur un PTCE ?

- ▶ Aider au repérage, à la mise en lien entre acteurs et à la compréhension du territoire et de ses orientations
- ▶ Aider au fonctionnement, avec des financements dédiés par exemple à l'animation des pôles et inscrits dans le temps (convention pluriannuelle d'objectifs par exemple)
- ▶ Aider à l'investissement, que ce soit pour du matériel mutualisé, des locaux,...
- ▶ Apporter du conseil et de l'ingénierie, accompagner le PTCE sur les volets technique et administratif (la réciproque pouvant aussi être vraie...)
- ▶ Faciliter l'accès au foncier (repérage d'opportunité foncière, portage de l'investissement immobilier, mise à disposition de locaux ou terrains,...)
- ▶ Faire appel aux biens et services proposés par le PTCE (dans le cadre de DSP, de marchés publics, ...), ou au savoir-faire et à l'ingénierie des PTCE en matière de coopération

PTCE et SCIC

Plusieurs PTCE ont adopté la forme juridique de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), qui permet de réunir autour d'un projet d'intérêt collectif plusieurs types d'acteurs (dont des collectivités). La collectivité peut entrer au capital de la SCIC. Plus d'informations : [Points de RepèreESS du RTEES n°3 "Les SCIC et les collectivités"](#).

Pour aller plus loin



Le site du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
www.economie.gouv.fr/ptce-saison-3-relance



Les Chambres Régionales de l'ESS demeurent les principales portes d'entrée sur le territoire
www.ess-france.org



Le site du Labo de l'ESS avec la Charte des PTCE
www.lelabo-ess.org/ptce



L'étude du RTEES "Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE" - 2016
www.rtes.fr/les-roles-des-collectivites-ptce

Le rtes vous accompagne

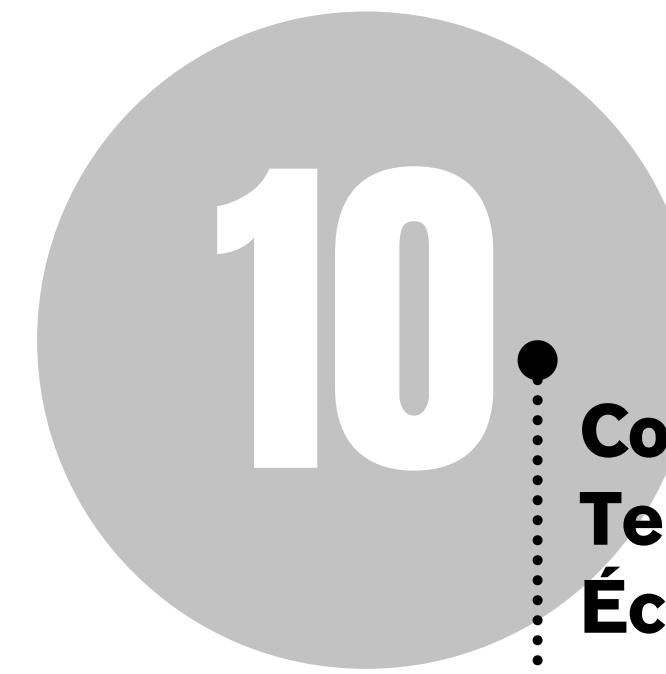
Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTEES) réunit aujourd'hui près de 190 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Créateur de liens, il met en relation les collectivités qui se retrouvent face à des questionnements, difficultés ou enjeux similaires dans la construction ou la mise en place de leurs politiques d'ESS.

Lieu ressource, il capitalise les expériences de ses collectivités adhérentes, en favorise le transfert, forme et informe les élus et techniciens.

Force de proposition, il porte la voix de ses adhérents pour renforcer l'appui des politiques publiques en ESS aux niveaux local, national et européen.

Pour rejoindre le réseau, rendez-vous sur www.rtes.fr



Collectivités & Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)

> Points de RepèreESS



Mettant l'accent sur la coopération entre acteurs divers au service du développement des territoires, explorant de nouvelles formes d'activités et d'emplois, expérimentant de nouvelles formes de gouvernance, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) ont été définis dans la loi sur l'ESS de 2014.

La pertinence de l'approche des PTCE, et plus largement des démarches de coopération économique territoriale, en milieu urbain comme en milieu rural, face aux défis actuels de nos sociétés, est de plus en plus partagée. En témoigne la relance d'une politique nationale de soutien aux PTCE en 2021, se traduisant notamment par un appel à manifestation d'intérêt permanent.

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour contribuer à l'émergence et au développement de ces démarches. Sans aucun doute précurseurs de nouveaux modes de développement socio-économiques, les PTCE sont un partenaire important des collectivités, pour le développement de projets au service des transitions, territorialisés, multi-acteurs, contribuant à la structuration de filières ou d'écosystème territorial.

Février 2023



PTCE, de quoi parle-t-on ?

Le terme de PTCE, né en 2009, est issu de la volonté de mettre en évidence des pratiques existantes, mais peu connues et non reconnues. Il est issu d'une démarche de recherche-action associant le Labo de l'ESS, les CRESS, le COORACE, le Mouvement pour une Economie Solidaire (MES), le RTES, ainsi qu'une vingtaine d'acteurs se reconnaissant dans cette approche et des chercheurs. Les PTCE ont été définis dans la loi sur l'ESS de 2014 :

“Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.”

Article 9 loi sur l'ESS 2014

Pôle : Regroupement d'entreprises de l'ESS, avec d'autres entreprises, en lien avec des collectivités, centres de recherche, établissements d'enseignement...

Territorial : Renvoyant à la notion de proximité, dont les périmètres sont variables, et répondant à un besoin du territoire, bassin de vie ou intercommunalité, et favorisant son attractivité, considérant le territoire comme un lieu de richesses matérielles et immatérielles, un capital à faire “fructifier”

Coopération : Impliquant des modes d'organisation et de développement multi parties prenantes, des outils de mutualisation de moyens et de compétences, un copartage d'activités économiques, et un décloisonnement au travers de l'ESS entre collectivités, entreprises conventionnelles et acteurs de l'ESS, dans une stratégie commune et continue.

Économique : Sur un principe de mixité entre acteurs, d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), en faveur de projets économiques et sociaux innovants (socialement ou technologiquement), tous secteurs ou filières, et porteurs d'un développement local durable

Pourquoi soutenir et travailler avec un PTCE ?

- ▶ Pour contribuer à la création d'activités et d'emplois non délocalisables sur le territoire, voire à la relocalisation d'activités
- ▶ Pour faciliter le changement d'échelle par le décloisonnement entre acteurs de l'ESS et autres acteurs économiques
- ▶ Pour permettre la structuration de fonction d'ingénierie de développement, et des fonctions stratégiques de structuration et de prospective

▶ Pour renforcer la lisibilité des acteurs

▶ Pour encourager la participation citoyenne

Le PTCE des Mureaux nous a permis de mobiliser des habitants et acteurs qui n'étaient pas forcément impliqués dans nos instances. Il permet surtout d'ouvrir à l'extérieur, d'apporter des ressources nouvelles à la commune, le PTCE constitue un laboratoire et un incubateur d'idées” - Henri Leblanc, directeur du Pôle Citoyenneté à la Mairie des Mureaux

▶ Et pour contribuer à la dynamique d'un réseau national

La charte des PTCE

La charte des PTCE de 2014, actualisée en juillet 2021, marque le ciment d'une culture d'intervention commune. Elle est aujourd'hui le point de référence pour la communauté des PTCE, unis dans leur diversité et leur volonté partagée d'agir en faveur d'un développement économique durable et solidaire des territoires. Les collectivités peuvent inciter les acteurs de leur territoire à signer la charte des PTCE.

Quels rôles pour les collectivités ?

Compte tenu des aspects multidimensionnels des PTCE, tous les niveaux de collectivités sont concernés par les PTCE. Les collectivités peuvent intervenir aux différentes étapes du projet: gestation, émergence, développement, consolidation, en fonction des activités développées par les pôles et des compétences des collectivités. L'une des fonctions essentielles des PTCE est celle de l'animation, qui reste difficile à financer dans la durée.

Les régions ont un rôle important pour inscrire le soutien aux PTCE dans leur politique de développement économique. Certaines régions ont des dispositifs spécifiques de soutien aux PTCE, la majorité développe des dispositifs de soutien aux dynamiques collectives, avec une référence aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique : AMI Initiatives Territoriales en **Grand Est**, Accélérateur de coopérations territoriales économiques (ACTE) en **Hauts-de-France**, soutien aux groupements de coopération et de mutualisation porteurs d'activité économique et d'emplois en **Occitanie**, dispositifs de soutien à l'animation des processus de coopération territoriale créatrice d'emplois en **Nouvelle-Aquitaine**.

L'inscription des PTCE dans les différents schémas régionaux (SRDEII), (SRADDET), Programmes opérationnels régionaux (POR) des fonds structurels européens...) peut également faciliter l'engagement des autres niveaux de collectivités auprès des PTCE.

« C'est pourquoi nous appelons de nos vœux et soutenons sans réserve la volonté de relance d'une politique nationale de soutien aux PTCE. Cette politique nationale est décisive pour améliorer la reconnaissance des PTCE par les acteurs publics et par les acteurs de l'économie classique. Elle doit notamment permettre d'impulser une dynamique nationale d'animation des PTCE, en lien avec les dynamiques régionales » - Extrait d'une déclaration de **Régions de France** - janvier 2021

La Région Pays de la Loire a par exemple dédié un dispositif de soutien aux PTCE, qui a pour objectif de faciliter l'émergence des projets de PTCE en soutenant le financement de :

- la fonction animation/coordination des parties prenantes du PTCE pendant leur phase de gestation et d'émergence,
- la construction des premiers projets du PTCE et la stabilisation de leur modèle économique pendant leur phase de développement et de consolidation.

AMI permanent de l'Etat "PTCE émergents"

Après deux saisons d'appels à projets (2013 et 2016) lancés par l'Etat, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « PTCE émergents » a été lancé en mai 2021, permettant à 108 projets de bénéficier d'un bouquet de services (accompagnement, conseils...) pour se développer. 15 lauréats se sont vus octroyer un financement de 100 000 euros sur une durée de deux ans. Cet AMI a été renouvelé en 2022 de façon permanente par Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative, afin de consolider la dynamique de soutien aux PTCE.